

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CEC 26



- L'attestation de santé ou le certificat médical sont obligatoires pour l'adhésion au club. Aucune adhésion ne sera enregistrée sans ceux-ci.
- Aucun remboursement de cours ou d'adhésion au club ne sera fait durant l'année, quel que soit le motif invoqué.
- En aucun cas on ne pourra dissocier adhésion au club et demande de licence FFME (exceptionnellement et en nombre limité, en deuxième partie d'année, les grimpeurs licenciés FFME d'autres clubs pourront accéder aux créneaux libres sous réserve du paiement de la part adhésion club)
- L'accès au mur d'escalade est réservé uniquement aux membres du club. Des contrôles pourront être effectués par les membres du bureau.
- L'accès au mur est autorisé pendant les cours (en accord avec les encadrants, sachant que les cours seront prioritaires sur les « grimpeurs libres »)
- L'utilisation du mur d'escalade est autorisée uniquement lors de la présence d'un responsable identifié du club.
- L'assurage et l'utilisation d'une corde est obligatoire dès que les prises de mains sont à plus de 2,5 mètres de hauteur (sauf espace blocs).
- Les jeunes sont sous la responsabilité du club à compter du moment où ils entrent dans la salle en présence de l'encadrant. Ils le demeurent jusqu'à la fin du créneau et n'ont pas la possibilité de quitter le groupe sans autorisation parentale.
- Hors des créneaux d'entraînement ou pendant les séances libres du jeudi ou samedi les jeunes n'ont pas le droit d'utiliser les tapis de gymnastiques ou agrès, le club ne pourra pas être tenu responsable en cas d'accident.
- L'accès à la salle hors des créneaux d'entraînement est interdit.
- Les adhérents venant en accès libre peuvent utiliser leur propre matériel, et prennent la responsabilité de l'état et de l'utilisation de celui-ci.
- Lors des séances accès libre, les enfants accompagnant les parents licenciés restent sous leurs surveillances et responsabilités entières, interdiction d'utilisation des agrès et tapis de gymnastique.
- Il n'y a pas de cours ni d'entraînements pendant les vacances scolaires (créneaux libres adultes possibles selon les disponibilités des encadrants).
- Les adhérents s'engagent à respecter les consignes de sécurité affichées sur le mur.
- Le port du casque est obligatoire pour tous les participants aux activités organisées en falaise sur cordes (mineurs et majeurs).
- Les responsables du club peuvent prendre la décision de refuser ou d'interdire d'accès toute personne ne respectant pas ce règlement, sans qu'aucun remboursement ne soit envisageable.
- Le prêt de matériel ou de topo pour sortie falaise est possible exceptionnellement pour les adultes mais limité à la journée. Tout choc ou détérioration du matériel prêté (notamment baudrier ou corde) doit être impérativement signalé lors du retour.